



FR

COMMISSION DES FINANCES
77^{ème} session
Rome, le 2 avril 2015

UNIDROIT 2015
F.C. (77) 4
original: anglais
avril 2015

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 77^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome le 2 avril 2015. Mme Alina Popescu, représentante de la Roumanie, *Présidente de la Commission des Finances*, a ouvert la session à 11h15 et a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission (pour une liste complète des participants, voir Annexe).

Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire (F.C. (77) 1)

2. *L'ordre du jour a été approuvé tel que proposé au document F.C. (77) 1.*

Point n° 2 de l'ordre du jour: Budget provisoire pour 2016 – premières estimations (F.C. (77) 2)

3. La *Présidente* a mentionné le sujet de l'ordre du jour à aborder, à savoir l'examen des premières estimations des recettes et des dépenses de l'exercice 2016 dont les détails figuraient dans le document F.C. (77) 2 puis elle a cédé la parole au Secrétaire Général pour la présentation du projet de budget.

4. Après avoir remercié la *Présidente*, le *Secrétaire Général* a rappelé brièvement la procédure budgétaire en vigueur à UNIDROIT. Il a souligné la pratique habituelle du Secrétariat de soumettre à la Commission des Finances les premières estimations du budget provisoire pour l'année suivante lors de la réunion qui se tenait au printemps. Sur la base des délibérations et commentaires de la Commission, le Secrétariat revoyait les premières estimations qu'il soumettait sous forme de Budget provisoire au Conseil de Direction. Celui-ci l'examinait à son tour en même temps que le Programme de travail d'UNIDROIT. Puis, selon les observations du Conseil de Direction, le Secrétariat réexaminait le projet de Budget qu'il envoyait aux Etats membres pour examen et commentaire durant l'été. Tout commentaire était alors remis à la Commission des Finances pour examen lors de la réunion de l'automne. Si nécessaire, le projet de budget était revu une nouvelle fois par le Secrétariat et soumis à l'Assemblée Générale pour approbation. Le Secrétaire Général a reconnu que si ce processus était assez complexe, il était en revanche transparent.

5. Le Secrétaire Général a attiré l'attention de la Commission des Finances sur la partie du document relative aux recettes qui montrait les prévisions pour 2015 et 2016 et une différence de € 189,40 des recettes globales prévues entre les deux années. Il a ensuite souligné que cette

différence représentait presque une croissance nominale zéro et devrait être considérée comme telle. Il a ensuite expliqué comment le document énumérait encore les contributions des Etats membres sur deux lignes différentes, l'une étant la contribution du Gouvernement italien et l'autre les contributions des autres Etats membres. Il a rappelé que, suite à un changement récent de la législation italienne rendant obligatoire sa contribution à UNIDROIT, ces deux lignes distinctes pouvaient être désormais unies car l'Italie s'alignait sur ce point sur la même position que les autres Etats membres. En ce qui concernait les contributions des autres Etats membres, aucun changement n'était prévu et les unités de contributions restaient les mêmes. Quant aux autres recettes, il a souligné que, bien qu'UNIDROIT ait un fonds de roulement appréciable, les intérêts accumulés ne dépassaient pas € 1.000 à cause des taux d'intérêt bas et du fait que les fonds ne pouvaient pas être investis à plus long terme car ils constituaient une réserve pour des dépenses et des baisses de recettes imprévues. Il a, en outre, ajouté que la contribution de l'Organisation internationale du travail pour les frais généraux resterait inchangée et que la légère hausse des recettes provenant de la vente des publications était due à la coopération positive avec Oxford University Press pour la publication de la *Revue de droit uniforme* d'UNIDROIT. Il a ensuite expliqué que le crédit de remboursement des impôts était une ligne budgétaire neutre liée au remboursement des impôts payés par un ressortissant américain nommé au Secrétariat selon les termes d'un accord avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Enfin, il a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement italien pour avoir résolu le problème de l'échéance de la contribution de l'Italie qui avait déjà été versée pour 2015.

6. En ce qui concernait les dépenses, le Secrétaire Général a indiqué qu'il n'y avait quasiment pas de changement significatif. Il a souligné une légère hausse des frais de réunions et de déplacements pour deux raisons: 1) des frais plus élevés pour les réunions des Comités d'experts gouvernementaux et 2) des frais de déplacement plus élevés pour les membres du Conseil de Direction parce que certains Etats membres ne finançaient plus le déplacement de leurs ressortissants pour participer au Conseil. UNIDROIT avait pu réduire ces frais de déplacement dans le passé mais avait dû revenir au niveau antérieur plus élevé pour la raison indiquée. Aucun changement n'était à signaler pour les appointements et les indemnités à titre de rémunération. Concernant les charges sociales, il a attiré l'attention de la Commission sur la baisse des coûts d'assurance pour invalidité, vieillesse et maladie; ceux-ci avaient, en effet, été estimés précédemment comme si les nouveaux membres du personnel étaient tous affiliés au système de sécurité sociale italien. Toutefois, deux nouveaux membres du personnel avaient conservé leurs propres systèmes à un moindre coût, permettant ainsi de réaliser des économies. Concernant les frais d'administration, la légère hausse était due aux tarifs postaux plus élevés et non à une augmentation du trafic postal du Secrétariat. Les frais d'entretien avaient subi une légère diminution; en effet, les travaux effectués sur le système de chauffage avaient entraîné une réduction des coûts. Pour ce qui était de la Bibliothèque, il a souligné qu'une augmentation avait été proposée pour couvrir les coûts des abonnements pour les bases de données en ligne. Il a ensuite précisé qu'à son arrivée, il y a environ six ans et demi, ce chapitre des dépenses ne couvrait que le coût du transfert de la documentation de la Bibliothèque sur un catalogue en ligne, ce qui était réalisé avec l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit privé international (Hambourg, Allemagne). Ce chapitre des dépenses couvrait maintenant les abonnements à deux bases de données juridiques en ligne en anglais, une en français, une en allemand et une en italien et bientôt une en espagnol. Il a rappelé que les bases de données en ligne représentaient le futur des recherches juridiques et que, bien que les abonnements soient une dépense courante, il s'agissait d'argent dépensé à bon escient et qui rentrait encore dans les limites budgétaires des années précédentes.

7. Après avoir remercié le Secrétaire Général pour les explications données, la *Présidente* a passé la parole aux membres de la Commission pour leurs questions et commentaires.

8. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a exprimé sa reconnaissance au Secrétaire Général pour ce programme ambitieux tout en restant dans les limites d'un budget modeste, et au personnel pour la gestion judicieuse des finances et la préparation efficace de la réunion. Il a demandé un complément d'informations sur les dépenses de la Bibliothèque, en particulier sur les coûts récurrents des abonnements en ligne; il souhaitait également savoir si les nouveaux abonnements en ligne continueraient dans les années à venir, connaître l'opinion du Secrétaire Général sur la Bibliothèque, à la lumière des changements actuels dans les technologies de communications et dans la recherche et, enfin, savoir comment la Bibliothèque entendait répondre aux objectifs plus larges du programme d'UNIDROIT.

9. Le *Secrétaire Général* a répondu que ce n'était pas la première fois que des questions étaient posées sur le rôle de la Bibliothèque et les raisons pour lesquelles une part importante des ressources d'UNIDROIT lui étaient dévolues. Il a souligné qu'il fallait tenir compte également des coûts relatifs au personnel de la Bibliothèque figurant dans le budget sous un autre chapitre qui n'étaient pas négligeables.

10. Il a rappelé que la Bibliothèque figurait dans le Statut d'UNIDROIT qui établissait qu'UNIDROIT devait avoir une bibliothèque sans toutefois spécifier si elle devait être publique comme elle l'avait été traditionnellement. Il a ajouté que le profil des utilisateurs avait changé; en effet, dans les années 50 et 60, les chercheurs, les étudiants et les avocats du pays d'accueil représentaient la majorité des utilisateurs. Les statistiques faites par le Secrétariat ces dernières années, à disposition de la Commission si elle le souhaitait, avaient montré que le nombre de visiteurs internationaux avait dépassé, de loin, celui des utilisateurs locaux. La Bibliothèque pouvait donc être considérée comme un service fourni aux ressortissants de tous les Etats et non seulement à ceux du pays d'accueil.

11. Le Secrétaire Général a également attribué en partie cette différence au Programme de bourses d'UNIDROIT en place depuis de nombreuses années et qui bénéficiait de contributions volontaires de la part de certains Etats membres, comme la Chine, et d'institutions comme la *Transnational Law and Business University* (République de Corée). Ces contributions avaient financé des projets de recherche, en particulier pour des juristes et des chercheurs provenant de pays en développement travaillant au sein de leurs gouvernements respectifs, ou bien en étroite collaboration avec eux. Ces projets s'étaient avérés, dans de nombreux cas, utiles pour établir un lien avec des Etats non membres en vue d'une éventuelle adhésion. Le Programme de bourses avait joué un rôle important, par exemple, dans le cas d'adhésions récentes au Statut d'UNIDROIT, comme celle de l'Arabie Saoudite, qui avait été impressionnée par les travaux de l'Institut sur le Protocole aéronautique à la Convention du Cap, et de l'Indonésie, où l'engagement décisif de certains chercheurs avait permis de faire connaître les travaux d'UNIDROIT dans leurs pays.

12. Il a ajouté que la Bibliothèque jouait un rôle essentiel pour les activités du Secrétariat, avec la recherche et la préparation de matériel pour les divers groupes de travail et groupes d'étude d'UNIDROIT. Il a affirmé qu'UNIDROIT n'aurait pas été en mesure d'accomplir les travaux sur le droit des contrats du commerce international sans une bibliothèque de droit comparé sur le droit des contrats. Il en était de même pour les travaux sur la procédure civile transnationale, sur les opérations garanties et dans la plupart des autres domaines des travaux d'UNIDROIT.

13. Enfin, il a souligné qu'UNIDROIT était une organisation hybride qui avait non seulement un mandat d'élaboration du droit, mais également un mandat scientifique et académique. Les succès d'UNIDROIT provenaient en grande partie des contacts avec les milieux universitaires dans le monde entier et, dans une très large mesure, ces contacts se poursuivaient grâce aux opportunités offertes aux professeurs de droit et aux chercheurs de faire des recherches en Bibliothèque. Il a noté que lorsque des juristes venaient en Europe, les étapes de leurs circuits étaient l'Institut Max-Planck de Hambourg, le Palais de la Paix de La Haye, l'Institut suisse de droit comparé de Lausanne et la Bibliothèque d'UNIDROIT où ils pouvaient trouver le matériel non disponible dans leurs pays. Il avait récemment revu, avec le Secrétaire Général adjoint, la politique des achats de la Bibliothèque

qu'il avait rationalisée en éliminant ce qui n'était plus nécessaire ou ce qui était disponible dans d'autres bibliothèques romaines. Il a rappelé que la Bibliothèque d'UNIDROIT coopérait également avec l'Institut Max-Planck pour la politique d'acquisition et qu'il avait recherché des politiques d'acquisition conjointe semblables avec la Conférence de La Haye et la CNUDCI. Il a conclu que les coûts estimés correspondaient au strict minimum pour permettre à la Bibliothèque de continuer à exister et a souligné les améliorations apportées à la politique d'achats de la Bibliothèque et à son dynamisme en coopérant avec d'autres bibliothèques.

14. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétaire Général pour les détails donnés sur les coûts de la Bibliothèque et pour son analyse.

15. Après avoir remercié le Secrétaire Général des efforts déployés pour maintenir une croissance nominale zéro pour le budget de l'année suivante, le *représentant du Canada* a demandé, à propos de la somme de € 90.000 prévue pour les réunions des Comités d'experts, si l'on savait à quelles réunions les experts allaient participer.

16. Le *Secrétaire Général* a répondu que les réunions devant être financées étaient connues. Il a tout d'abord mentionné les travaux sur l'éventuel quatrième Protocole à la Convention du Cap portant sur des matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers pour lequel une réunion s'était déjà tenue et une deuxième devait se tenir la semaine suivante. Selon la disposition du Conseil de Direction, il pourrait y avoir une ou deux autres réunions de ce groupe avant que le Comité d'experts gouvernementaux (CEG) se réunisse. Une somme entre € 36.000 et € 40.000 était prévue en 2016 à cet effet, dans l'hypothèse soit d'une réunion du Comité d'étude et du CEG, soit de deux réunions du CEG, ce qui était moins probable. Il a expliqué que les coûts d'une réunion du Comité d'étude et d'une réunion du CEG étaient presque équivalents parce qu'une réunion du Comité d'étude impliquait des frais de déplacement plus élevés pour les experts tandis qu'une réunion du CEG comportait des coûts plus importants de location auprès du siège de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Outre la somme de € 36.000 à € 40.000 prévue pour ce projet, on espérait qu'en 2015 il y aurait une réunion du Comité sur les marchés émergents pour étudier un projet initial de Guide législatif contenant des Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés financiers émergents. Malheureusement, le pays qui avait convenu d'accueillir la réunion cette année l'avait annulée pour des raisons budgétaires. Il semblait peu probable qu'un lieu alternatif puisse être trouvé cette année et, en conséquence, la réunion - pour laquelle une somme variant de € 15.000 à € 20.000 était prévue - serait déplacée en 2016. UNIDROIT devrait également financer au moins une réunion du projet conjoint UNIDROIT-European Law Institute (ELI) pour l'élaboration de dispositions types pour la mise en œuvre des Principes UNIDROIT-ALI de procédure civile internationale dans le contexte européen. Le coût des réunions prévues mentionnées ci-dessus correspondait à une somme d'environ € 70.000. Il a ajouté que la somme restante des coûts estimés était liée à (1) une éventuelle réunion préliminaire, soumise à la décision du Conseil de Direction, sur un projet de suivi dans le domaine du droit privé et du développement agricole au Guide juridique sur l'agriculture contractuelle qui était presque terminé et (2) à une réunion prévue, conjointement au Conseil de Direction, avec le Comité consultatif sur l'interprétation de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale des marchandises (CVIM) pour éloigner tout malentendu concernant les rapports entre la CVIM et les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et pour insister sur la nature complémentaires des deux instruments.

17. En l'absence d'autres questions, la *Présidente* a proposé de donner suite à la proposition. *La Commission des Finances a pris note des premières estimations du projet de Budget pour 2016 faites par le Secrétariat.*

Point n° 3 de l'ordre du jour: Premier examen des Comptes de l'exercice financier 2014 (F.C. (77) 3)

18. Après avoir attiré l'attention de la Commission sur le premier examen des Comptes de l'exercice financier 2014 dont les détails figuraient dans le document F.C. (77) 3, la *Présidente* a passé la parole au Secrétaire Général pour le présenter.

19. Le *Secrétaire Général* a remercié la *Présidente* et a décrit brièvement le processus suivi par UNIDROIT pour examiner ses comptes de l'année précédente. Il a expliqué que, dans le passé, la Commission des Finances avait tenu sa réunion de printemps afin d'examiner les premières estimations du budget de l'année suivante, sans examiner ceux de l'année précédente. Il a ajouté qu'il avait encouragé le personnel à clore les comptes de l'année précédente avant la réunion de printemps de manière à ce que la Commission puisse comprendre comment UNIDROIT avait rempli sa tâche avant d'examiner les premières estimations pour l'année suivante.

20. Il a noté que le document examiné commençait par le Rapport sur les résultats qui illustrait les fonds généraux et le fonds de roulement d'UNIDROIT. Pour ce qui était des fonds généraux, une somme de € 89.390,42 avait été reportée de l'exercice financier 2013 grâce à des économies réalisées entre les départs et les embauches de certains membres du personnel. Il a rappelé à la Commission qu'il avait été précédemment convenu d'allouer ces fonds à des réparations urgentes des bâtiments d'UNIDROIT, à l'installation de la climatisation, d'un nouveau standard téléphonique et au remplacement du vieux mobilier de bureau. Il a ajouté qu'il serait en mesure de fournir davantage de détails sur ces dépenses très prochainement et a noté que le solde des fonds généraux à la clôture de l'exercice financier 2014 était de € 36.557,82.

21. Le Secrétaire Général a expliqué que le document transmis aux membres de la Commission contenait une erreur dans les sections consacrées aux recettes et dépenses. Il s'agissait d'une estimation de € 15.000 correspondant au remboursement des impôts qui n'avait pas été incluse – comme cela aurait dû – dans les recettes et dépenses. Le document corrigé allait être envoyé aux membres de la Commission des Finances et serait également disponible sur le site d'UNIDROIT.

22. Quant aux contributions, il a souligné que celle de l'Italie pour 2014 était parvenue très tard. Elle avait été versée après le 28 février 2015, après la clôture des Comptes de l'exercice financier 2014, et n'apparaissait pas dans les Comptes de cet exercice. Il a ajouté que la contribution était bien parvenue et qu'il n'y avait pas, en conséquence, de déficit dans les recettes de l'exercice financier 2014.

23. Après avoir remercié le Secrétaire Général, la *Présidente* a invité les participants à soumettre leurs commentaires et à poser leurs questions.

24. Le *représentant du Canada* a remercié le Secrétaire Général pour la préparation des Comptes et a exprimé sa reconnaissance pour les résultats obtenus malgré les ressources limitées et les contraintes budgétaires. Il a demandé si les Etats membres ayant des arriérés avaient indiqué qu'ils effectueraient bientôt les versements requis.

25. Le *Secrétaire Général* a précisé qu'un Etat membre était considéré comme ayant des arriérés uniquement s'il devait plus de deux ans de contributions, l'exercice financier en cours étant exclu. Il a répondu que seule la République islamique d'Iran se trouvait dans cette situation et a rappelé à la Commission les raisons avancées par son représentant lors des réunions précédentes. Il a souligné que d'autres Etats membres devaient verser leur contribution de 2013 et 2014, précisant que, par exemple, le Pakistan réglait ses contributions plus tard que les autres Etats membres à cause de son cycle budgétaire. Il a également indiqué avoir appris que le budget fédéral du Brésil avait été approuvé très tard, ce qui avait retardé les paiements dus aux organisations internationales. Cette situation serait, toutefois, résolue rapidement. Il a dit que, comme à l'accoutumée, le Secrétariat préparerait un document spécifique sur les arriérés pour la

Commission des Finances lors de la réunion qui se tiendrait en automne. Enfin, il a précisé que, cette année, aucune surprise concernant les arriérés n'était prévue.

26. *La Commission des Finances a remercié le Secrétariat pour le premier examen des Comptes des recettes et des dépenses de l'exercice financier 2014 et a noté qu'elle effectuerait un examen final lors de la réunion qui se tiendrait en automne.*

Point n° 4 de l'ordre du jour: Divers

27. La *Présidente* a donné la parole aux participants pour d'éventuels commentaires ou questions sur des sujets divers.

28. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a communiqué qu'il s'agissait de sa dernière réunion et que son successeur prendrait ses fonctions pendant l'été. Il a ajouté que d'autres membres allaient vraisemblablement quitter leurs fonctions avant la tenue de la prochaine réunion de la Commission des Finances.

29. Le *représentant de l'Italie* a précisé qu'il s'agissait également de sa dernière réunion et que, en référence aux changements relatifs à la contribution de l'Italie que le Secrétaire Général avait mentionnés précédemment, la Direction Générale des Affaires Politiques aurait la responsabilité de cette contribution. Il a ajouté que ces développements étaient positifs et a remercié ses collègues de la Commission des Finances pour leur coopération au cours des quatre dernières années.

30. La *Présidente* a présenté tous ses vœux aux participants qui quittaient leurs fonctions pour leurs futurs projets et les a remerciés de leur participation au sein de la Commission.

31. La *Secrétaire Général* a rappelé à la Commission qu'au terme de la session se tiendrait une réunion du Groupe de travail informel sur l'examen des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT.

32. Aucune autre question n'ayant été soulevée, la *Présidente* a remercié les représentants de la Commission de leur participation et a clôturé la 77^{ème} session à 12h05.

ANNEXE**Liste des participants**

M. Marco ACQUATICCI	(Allemagne)
Mme Konstanze GEIGER	(Autriche)
M. André Souza MACHADO CORTEZ	(Brésil)
M. Warren SENKOWSKI	(Canada)
M. Stetson SANDERS	(Etats-Unis d'Amérique)
M. Evgeny EGOROV	(Fédération de Russie)
Mme Amélie DURANTON	(France)
M. Fernando PALLINI ONETO DI SAN LORENZO	(Italie)
Mme Stefania COSTANZA	(Italie)
Mme Yukiko CONSTANTINESCU	(Japon)
M. Benito JIMENEZ	(Mexique)
M. LEE Je-Hyoung	(République de Corée)
Mme Alina POPESCU	(Roumanie)
M. Marcus ROTHEN	(Suisse)

Secrétariat d'UNIDROIT

M. José Angelo ESTRELLA FARIA	(Secrétaire Général)
Mme Anna VENEZIANO	(Secrétaire Général adjoint)
M. Neale BERGMAN	(Fonctionnaire)